



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Maghreb

Question écrite n° 122729

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge M. le ministre de la défense et des anciens combattants sur l'opération militaire décidée suite à l'enlèvement, le 8 janvier 2011, de deux ressortissants français par Al-Qaïda au Maghreb islamique. Aussitôt, l'armée française décidait d'intervenir, se lançant à la poursuite des ravisseurs. Jamais elle n'était intervenue aussi promptement auparavant. Le déroulé de l'intervention militaire interroge, ainsi que les moyens utilisés : avion, hélicoptères fonçant sur les fuyards, en plein désert, à découvert, sans le moindre effet de surprise, débarquement de commandos au sol, mais ouverture du feu du ciel sur des 4x4 chargés de bidons d'essence et de munitions, négligeant le risque de bavure (ce qui semble s'être produit pour l'un d'eux) ou le risque que les otages soient utilisés comme boucliers humains, voire comme victimes expiatoires en cas victoire de l'armée française (ce qui semble s'être produit pour l'autre). Contre toute attente, « en dépit de sa conclusion malheureuse », les rapports du commandant le groupement de forces spéciales Sabre Carlit au général de division et de ce dernier à l'amiral, chef d'état-major des armées, sont on ne peut plus positifs, laissant penser certains que la libération de nos compatriotes n'a été qu'accessoire. Devant les interrogations et les doutes suscités, il lui demande de bien vouloir expliciter les fins et justifier les moyens de cette opération militaire.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122729

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 22 novembre 2011, page 12137

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)